

Courrier de demande du porteur de projet

Identité du demandeur :

Adresse :

SIRET :

N° d'identification / Tiers :

(si vous êtes déjà identifié par la Région Réunion)

Je, soussigné en qualité de représentant légal de, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention au titre du programme INTERREG Océan-Indien 2014-2020 d'un montant de€ pour la réalisation du projet écrit en annexe et intitulé :

Date

Cachet

Nom, qualité et signature du
représentant légal

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER (PROGRAMME D' ACTIONS)

À remplir par l'administration

Numéro SYNERGIE	
-----------------	--

INTITULÉ DU PROJET	
Programme	: INTERREG OI
Action identifiée	N° :
	Intitulé :
Référence appel à projet	: (le cas échéant) N° d'ordre :
Montant de subvention sollicité	:

PORTEUR DE PROJET	
Nom ou Raison sociale :	
Forme juridique : [du porteur de projet]	
<input type="checkbox"/> Entreprise (à préciser)	<input type="checkbox"/> EURL <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> EI
<input type="checkbox"/> Autre :	
<input type="checkbox"/> Association	
<input type="checkbox"/> Personne physique	
<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :	
Activité, objet social : [+ capital social]	
N° SIRET :	
Code NAF :	
N° TVA intracommunautaire (le cas échéant) :	
Régime TVA :	
<input type="checkbox"/> Assujetti	<input type="checkbox"/> Non assujetti <input type="checkbox"/> Partiellement assujetti au taux de :
SIEG (Service d'intérêt économique général) :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 (ou ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) :	<input type="checkbox"/> Assujetti <input type="checkbox"/> Non assujetti
Adresse (siège) :	
Ville :	Code postal :
Adresse (projet, si différent siège) :	
Ville :	Code postal :
Représentant légal :	Représentant à contacter pour le projet <i>(s'il diffère du représentant légal)</i>
Identité :	Identité :
Fonction :	Fonction :
Tél. :	Tél. :
Mél :	Mél :

L'entreprise appartient-elle à un groupe : [au sens de l'annexe 1, article 3 du règlement UE n°651/2014]	OUI	NON	
Si oui, lequel :			
L'entreprise est-elle une PME ? [au sens de l'annexe 1, article 2 du règlement UE n°651/2014]	OUI	NON	
L'entreprise est-elle une grande entreprise ? [si oui, une note spécifique est requise pour répondre à la disposition de l'article 6.3 du règlement UE n°651/2014, voir annexe ci-après]	OUI	NON	
Effectif du groupe (ETP) :	Effectif salarié (ETP) du porteur de projet :		
Éléments comptables de l'entreprise (en K€) (sauf pour les entreprises ayant moins deux ans d'existence ou en cours de création)			
	N -3	N -2	N -1
Chiffres d'Affaires H.T.			
Valeur Ajoutée			
Excédent Brut d'Exploitation			
Résultat Net			
Capacité d'Autofinancement			
Capitaux propres			
Total bilan			
DLMT (dettes à long et moyen terme)			
Fonds de Roulement Net Global			
Besoin en fonds de roulement d'exploitation			
Investissements (matériels, ...)			

À REMPLIR UNIQUEMENT SI LE PROJET RELÈVE DU SECTEUR CONCURRENTIEL

¹ Est considéré comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familiale, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique. (annexe 1, article 1 du règlement UE n°651/2014)

(En cas d'action collective, compléter en global le tableau ci-dessous et joindre en annexe le même tableau pour chaque participant)

Liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, État, Union Européenne ... (ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations, fiscales, ...) obtenues durant les 3 dernières années avec origines, objet, montant (ou état néant) (cet état est nécessaire à la vérification de la règle européenne de minimis² et du respect du plafond d'intensité de l'aide).

	Origine de l'aide	Forme de l'aide	Intitulé opération	Montant de l'aide par année (€)			Total
				N	N-1	N-2	
Aide(s) obtenue(s) durant les 3 dernières années							
Aide(s) sollicitée(s) pour le présent projet							
Autre(s) aide(s) sollicitée(s) pour un autre projet							
TOTAL							

DESCRIPTION DU PROJET

S'agit-il d'une action collective ?

OUI

NON

Si oui, préciser les entités participantes :

Nom	N° SIRET	N° TVA intracommunautaire (le cas échéant)	Fonction dans le projet

Présentation du demandeur (activité, clientèle, stratégie de développement, situation financière...):

Description du projet :

Objectif(s) poursuivi(s) :

Présentation détaillée des actions :

Action 1 :

- objectifs
- contenu
- durée
- coût, avec identification précise des coûts de personnel affecté à l'action (nb jour/homme x coût jour prévisionnels) avec la liste prévisionnelle du personnel intervenant sur l'action et le nombre de jours prévus
- localisation (si pertinent)
- livrable(s) attendu(s)

Action 2 :

...

Lieu de réalisation (description) :

Calendrier prévisionnel :

Commencement d'exécution prévisionnel	Fin d'exécution prévisionnelle [incluant une anticipation sur le dernier paiement effectué si programme non calé sur l'exercice comptable]

En cas de projet INTERREG, compléter également ci-dessous :

Lien international : le cas échéant, indiquer si le projet s'inscrit dans un programme soutenu par des organisations internationales ou s'il résulte d'accords bilatéraux. Préciser les décisions concernées.

Participation des partenaires au projet : un schéma de mise en œuvre du projet identifiant les relations entre partenaires pourra être joint le cas échéant

Partenaire	État / Territoire	Description des modalités d'intervention dans le déroulement de l'opération

EXPLICITER LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MENER À BIEN VOTRE PROJET

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS DE PERSONNEL

Personnel / Fonction	Mission	Action 1			Action 2			...	Total
		Quotité ³	Coût global	Coût affecté à l'action	Quotité ³	Coût global	Coût affecté à l'action		
X									
Y									
...									
Total									

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉQUIPEMENTS UTILISÉS

Avez-vous prévu d'inclure dans la demande de financement le coût d'équipement utilisés sur le projet (prorata temporis) (hors équipement subventionnés) ? : *(si oui, lister ces équipements)*

N° d'ordre	Équipement	Localisation	Calendrier prévisionnel d'utilisation sur l'opération		Coef. d'utilisation sur l'opération	Valeur comptable du bien	Montant prévisionnel imputé à l'opération
			Début	Fin			
TOTAL							

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES ÉLIGIBLES DU PROJET

Poste de dépenses	Action 1 Coût hors TVA	Action 2 Coût hors TVA	Action ... Coût hors TVA	Total hors TVA	Clé de répartition utilisée (o/n) ⁴
Poste A					
Poste B					
...					
Total					
TVA					
Total TTC					

3 Définir le temps directement affecté à l'action en nombre de jours/hommes, avec les données prévisionnelles au numérateur et au dénominateur.

4 Si oui, définir la/les clés de répartition utilisées, en nature, et les données prévisionnelles au numérateur et dénominateur (voir document annexe à remettre selon liste dossier complet) [hors cas particulier éventuel énoncé dans la fiche action]

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS ET DE LEURS COÛTS

Action	Coût prévisionnel hors TVA
Action 1	
Action 2	
...	
Total	
TVA	
TOTAL TTC	

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES SOLLICITÉES

Financier	Montant en euros			
TOTAL				
Prise en charge de la TVA par le demandeur	OUI		NON	
Prise en charge de la TVA par le(s) cofinancier(s) (cas des associations non assujetties à la TVA éventuellement)	OUI		NON	
Si oui, préciser :				
Des recettes nettes ⁵ sont-elles générées au cours de la mise en œuvre de votre projet ?	OUI		NON	
Si oui, préciser en annexe les estimations réalisées				

⁵ Pas applicable pour les entreprises entrant dans le cadre des AFR (sous réserve du respect des dispositions spécifiques contenues dans le régime d'aide en matière de déduction des recettes)

Recettes nettes : des entrées de trésorerie provenant directement des utilisateurs pour les biens ou services fournis par l'opération, telles que les redevances directement supportées par les utilisateurs pour l'utilisation de l'infrastructure, la vente ou la location de terrains ou de bâtiments, ou les paiements effectués en contrepartie de services, déduction faite des frais d'exploitation et des coûts de remplacement du matériel à faible durée de vie qui sont supportés au cours de la période correspondante. (article 61 du règlement UE n°1303/2013)

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

- sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non discrimination :

- sur le développement durable :

- sur l'accès pour les personnes handicapées :

- autre(s) :

Autres règles :

- lister les procédures/réglementations auxquelles votre projet est soumis ainsi que leurs conformités à ce stade (ex : autorisation réglementaire, ...) :

- ...

- avez-vous prévu de solliciter d'autres aides de l'Union Européenne sur le projet global (hors dépenses présentées) ?	OUI	NON	SO
--	-----	-----	----

Si oui, préciser :

- l'activité a-t-elle fait partie d'une opération ayant fait l'objet d'une procédure de recouvrement, ou qui aurait dû faire l'objet d'une procédure de recouvrement, à la suite de la <u>délocalisation</u> d'une activité de production en dehors de la zone couverte par le programme ?	OUI	NON	SO
--	-----	-----	----

Si oui, préciser :

- disposez-vous d'un système comptable distinct ou d'une codification comptable adéquate qui permettra de vérifier la bonne affectation des dépenses liées à votre projet ?	OUI	NON	SO
---	-----	-----	----

Si oui, préciser :

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Se référer à la fiche action. Le porteur de projet peut également proposer un ou plusieurs indicateurs supplémentaires spécifiques pertinents sur le projet.

Indicateurs	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle	Commentaire

ATTESTATION DU PORTEUR DE PROJET

Je, soussignéen qualité de signataire et représentant légal de(ou signataire avec délégation du représentant légal) ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention européenne (FEDER) pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit ci-dessus.

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier (et des documents annexés) ;
- ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles indiquées dans le présent dossier ;
- ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'État⁶ ;
- avoir la capacité administrative et financière suffisante pour réaliser et suivre l'opération dans les délais prévus ;
- ne pas avoir commencé les travaux liés à mon projet ou contracter un quelconque engagement rendant la réalisation de mon projet irréversible avant le dépôt de ma demande (*dans le cas où ma demande relève d'un régime d'aide*) ;
- qu'à ce stade, aucun élément d'information ne me permet de considérer qu'il existe un risque potentiel de conflit d'intérêts entre les différentes parties prenant part à la mise en œuvre de ce projet ;
- avoir pris connaissance du guide des droits et obligations du bénéficiaire, et en respecter les dispositions. [*à insérer lorsque le guide sera publié*]

Fait à....., le

Cachet et signature du porteur de projet avec nom et fonction

⁶ Voir définition infra.

ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ : une entreprise remplissant au moins une des conditions suivantes : (règlement UE) No 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité)

a) s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée (autre qu'une PME en existence depuis moins de trois ans ou, aux fins de l'admissibilité au bénéfice des aides au financement des risques, une PME exerçant ses activités depuis moins de sept ans après sa première vente commerciale et qui peut bénéficier d'investissements en faveur du financement des risques au terme du contrôle préalable effectué par l'intermédiaire financier sélectionné), lorsque plus de la moitié de son capital social souscrit a disparu en raison des pertes accumulées. Tel est le cas lorsque la déduction des pertes accumulées des réserves (et de tous les autres éléments généralement considérés comme relevant des fonds propres de la société) conduit à un montant cumulé négatif qui excède la moitié du capital social souscrit. Aux fins de la présente disposition, on entend par «société à responsabilité limitée» notamment les types d'entreprises mentionnés à l'annexe I de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil (1) et le «capital social» comprend, le cas échéant, les primes d'émission,

b) s'il s'agit d'une société dont certains associés au moins ont une responsabilité illimitée pour les dettes de la société (autre qu'une PME en existence depuis moins de trois ans ou, aux fins de l'admissibilité au bénéfice des aides au financement des risques, une PME exerçant ses activités depuis moins de sept ans après sa première vente commerciale et qui peut bénéficier d'investissements en faveur du financement des risques au terme du contrôle préalable effectué par l'intermédiaire financier sélectionné), lorsque plus de la moitié des fonds propres, tels qu'ils sont inscrits dans les comptes de la société, a disparu en raison des pertes accumulées. Aux fins de la présente disposition, on entend par «société dont certains associés au moins ont une responsabilité illimitée pour les dettes de la société» en particulier les types de sociétés mentionnés à l'annexe II de la directive 2013/34/UE,

c) lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ou remplit, selon le droit national qui lui est applicable, les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité à la demande de ses créanciers,

d) lorsque l'entreprise a bénéficié d'une aide au sauvetage et n'a pas encore remboursé le prêt ou mis fin à la garantie, ou a bénéficié d'une aide à la restructuration et est toujours soumise à un plan de restructuration,

e) dans le cas d'une entreprise autre qu'une PME, lorsque depuis les deux exercices précédents :

1) le ratio emprunts/capitaux propres de l'entreprise est supérieur à 7,5; et

2) le ratio de couverture des intérêts de l'entreprise, calculé sur la base de l'EBITDA, est inférieur à 1,0.

NOTA : LE GUICHET UNIQUE PEUT PRÉVOIR UNE OU PLUSIEURS AUTRES ANNEXES EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ACTION.